REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché à procédure adaptée Art. L2123-1 du Code de la commande publique	**2026-01-03**	**RC**

Objet de la consultation

Travaux sur le site de l'Enim à Lorient : réaménagement des bureaux

Date et heure limites de réception des plis

4 décembre 2026 à 12 Heures

Le code de la commande publique est abrégé en CCP dans le présent document.

1. Acheteur public

1.1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Etablissement national des invalides de la marine (Enim)
Département finances et moyens généraux et immobilier (DFMG)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 SAINT MALO CEDEX

Personne chargée du dossier			
M. Stéphane MONNET	Département finances et moyens généraux (DFMG)	Tél : 05 46 31 84 04	Courriel : stephane.monnet@enim.eu

Les demandes d'informations complémentaires doivent être faites par voie électronique sur le profil acheteur (Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE))

La date limite de demande de renseignements complémentaires est de 10 jours avant la fin du dépôt des offres. L'Enim répondra au plus tard 6 jours avant la fin du dépôt des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications mineures au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la fin du dépôt des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation sur ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les disposions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

1.2 Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être obtenus

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière, la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF),
- les Cahier des Clauses Particulières (CCAP et CCTP) et leurs annexes.

Le DCE est mis à disposition à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

En application de l'article R2132-7 du CCP, le DCE peut être téléchargé de façon anonyme, mais l'entreprise ne pourra alors pas être prévenue automatiquement en cas de modification ou de complément apporté au DCE. Il est donc conseillé aux candidats de remplir le formulaire de renseignement lors du retrait du DCE.
Ce formulaire permet au candidat de renseigner le nom de son organisme, le numéro SIREN ou SIRET pour les entreprises ou établissements en France ou un identifiant en téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier pour les éventuels compléments apportés au dossier de consultation.

Les références de la consultation sont les suivantes : **2026-01-03**

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .doc (Word), .xls (Excel), .pdf (Acrobat Reader), .odt et .ods (Open Office), .zip (archives compressées).

2. Objet et étendue de la consultation

2.1 Objet et contexte de la consultation

Le présent marché vise des travaux de réaménagement des bureaux sur le site de l'Enim à Lorient.
Les travaux se dérouleront en milieu occupé.

Les conditions de réalisation des prestations et leurs spécificités techniques sont indiquées dans les cahiers techniques particuliers.

2.2 Allotissement

N°	Désignation
1	Cloison, faux-plafond et menuiseries intérieures
2	Revêtements sols/muraux
3	Electricité CFO / CFA
4	CVC/plomberie
Montant estimatif de l'opération	

Le montant de l'opération, tous lots confondus, est estimé à 860 000 euros HT.

2.3 Durée du marché

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 12 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage prescrivant le commencement de la période de préparation jusqu'à la livraison réception sans réserve.

Le délai est précisé au CCTP et dans le planning prévisionnel du chantier.

Les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires dans les conditions définies à l'article R2122-7 du CCP. Les prestations similaires seront confiées et exécutées par le titulaire de ce présent marché dans les mêmes conditions que celles qui sont fixées dans ce marché. En outre, ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

Des marchés supplémentaires pourront être également conclus conformément à l'article R2194-2 du CCP.

2.4 Choix de la procédure

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée et se déroule dans le respect des prescriptions des articles R2123-1 à 7 du CCP.

Nomenclature communautaire
La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
45453000-7 Travaux de remise en état et de remise à neuf

2.5 Techniques particulières d'achat

Sans objet.
Les prix des prestations faisant l'objet du marché public sont des prix forfaitaires. Les prix sont détaillés au moyen de la DPGF.

Les prix sont dus dès lors que l'ouvrage, la partie d'ouvrage ou l'ensemble de prestations auquel il se rapporte a été exécuté.

2.6 Conditions de participation des concurrents

2.6.1 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché (le cas échéant)

Le groupement peut être solidaire ou conjoint.
Conformément à l'article R2142-26 du CCP, la composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise du pli contenant la candidature et l'offre et la date de signature du marché.

2.6.2 Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements

Un même candidat peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

2.6.3 Sous-traitance

Le titulaire du marché peut sous-traiter certaines parties du marché.
Toute demande d'acceptation de sous-traitance devra se faire sous la forme d'une déclaration de sous-traitance (imprimé DC4).

3 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO et HT.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet (enveloppe unique) comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

3.1 Pièces de la candidature

Soit par un Document Unique de Marché Européen (DUME), soit par les formulaires de déclaration du candidat (DC).

- Une lettre de candidature dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise,
- La déclaration du candidat dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise,
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles L.2141-1 à 6 (exclusions de plein droit), articles L2141-7 à 11 (exclusions à l'appréciation de l'acheteur), R.2143-3 et R.2143-6 à 12 du CCP.

Les candidats produiront donc au titre de leur statut juridique, à l'appui de leur candidature :

- La copie du ou des jugements prononcés, s'ils sont en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas relatifs aux interdictions de soumissionner ;
- Un document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager l'entreprise ;
- Une attestation sur l'honneur selon laquelle ils ne font pas l'objet d'une des trois interdictions de soumissionner prévues à l'article 16 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre des envois dématérialisés, chacun des documents suivants doit impérativement être signé électroniquement : DUME ou DC2, DC4, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (si fournies hors DC4), déclaration sur l'honneur (si fournie hors DC2), documents donnant pouvoir pour engager juridiquement l'entreprise.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2142 du CCP.

A défaut de compléter les rubriques D et E du formulaire DC2 ou du DUME, sont fournies :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Tout autre document permettant de prouver leur capacité financière.

Les renseignements concernant la capacité technique et les références professionnelles de l'entreprise tels que prévus aux articles R2143-3 et R2144-4 du CCP :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Une liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. L'Enim se réserve le droit de contacter les clients à toutes fins utiles.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours conformément aux dispositions de l'article R2144-2 du CCP.

3.2 Pièces de l'offre

- **L'ATTRI1 et la DPGF** complétés et acceptés sans aucune modification, datés et signés,
- **Le mémoire technique** explicitant le procédé de réalisation que le candidat souhaite mettre en œuvre et l'optimisation du délai de réalisation,
- **Les documents et certificats présentant la démarche environnementale** mise en œuvre pour la gestion des matériaux et la provenance des fournitures, les gestions des nuisances liées aux spécificités du chantier….
- **L'attestation de visite.**

En cas de dépôt électronique ou sur support physique électronique, la DPGF, le mémoire technique et le planning sont déposés sous format Excel et PDF.

Il est à noter que l'Enim souhaite impérativement un référent qui sera l'interlocuteur unique pour l'exécution du marché. Il pourra être amené à échanger et rencontrer régulièrement la personne référente au sein de l'Enim.
Le mémoire technique sera de forme libre. Il pourra être constitué de plusieurs extraits de documents compilés. Il devra toutefois s'agir d'un document spécifiquement rédigé et élaboré pour le présent marché, et non une plaquette d'information générale.

4 Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-7 à 8, R. 2144-3 à 5 et R2152-7 à 8 du CCP et donnera lieu à un classement des offres.

4.1 Candidature

Les candidatures seront appréciées selon :
- Chiffre d'affaires annuel général
- Effectifs moyens annuels

4.2 Les critères relatifs à l'offre

Critères de jugement des offres	Pondération
1er Valeur technique de l'offre appréciée sur la base du mémoire technique Effectifs généraux du candidat, moyens humains, outillage, matériel et équipement technique dont dispose le candidat pour l'exécution des travaux	**10 %**
Organisation et méthode de réalisation des travaux (continuité d'activité, réactivité et capacité à travailler avec d'autres corps d'état…)	**20 %**

Planning détaillé par tâches et par semaines (type planning à barres) dans le respect du planning prévisionnel d'exécution	**20 %**
2ème Prix Méthode de notation : (offre forfaitaire la moins disante/offre analysée) X 40	**40%**
3ème Leviers de performance environnementale (article 35 de la « Loi Climat et résilience ») Présentation de documents, certifications de l'entreprise pour la gestion des matériaux, la provenance des fournitures, la gestion des nuisances liées aux spécificités du chantier et les filières de traitement des déchets….	**10 %**

4.3 Visite obligatoire

Afin d'appréhender avec précision les besoins, chaque candidat devra effectuer une visite préalable sur site afin de juger de la nature et de l'importance de la prestation et d'appréhender, le cas échéant, d'éventuelles sujétions techniques non portées aux documents particuliers. Cette visite ne pourra faire l'objet d'aucune présentation de note d'honoraires ou de prise en charge de frais de déplacement.

Les candidats devront solliciter un rendez-vous en contactant :

- M. Damien VERON damien.veron@enim.eu
- M. Marc WATZKI marc.watzki@enim.eu
- M. Frédéric LEBOT frederic.lebot@oteis.fr

(Cf. attestation de visite jointe en annexe du présent règlement de la consultation).

Les demandes de visite devront être adressées **au plus tard le 23 novembre 2026.**
Les visites seront à effectuer **au plus tard le 1er décembre 2026.**

Des négociations seront effectuées avec les 3 offres initiales les mieux classées.

Cependant, l'Enim se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation, à l'initiative de l'Enim, se déroulera au siège de l'établissement ou le cas échéant de manière dématérialisée. En aucun cas, le déplacement des prestataires à cette occasion ne peut donner lieu au paiement de frais de déplacement ou d'hébergement.

Par application des articles R 2143-6 à 12 du CCP, le marché ne pourra être attribué définitivement au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 10 jours à compter de la demande notifiée par l'Enim les documents mentionnés auxdits articles.
En cas de non-présentation de tout ou partie de ces documents, le soumissionnaire verra son offre rejetée. En ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires pour que le marché lui soit attribué. Il sera procédé ainsi dans l'ordre de classement jusqu'à ce que l'un des candidats classés remette effectivement ces documents au profit de l'offre du candidat arrivant en 2ème position et ainsi de suite.

4.3 Variantes

Interdites.

4.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les dossiers doivent être transmis uniquement par voie dématérialisée via PLACE www.marches-publics.gouv.fr

Les documents visés aux articles 3.1 et 3.2 du présent RC, sont tous signés électroniquement conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Une copie de sauvegarde peut être déposée conformément à l'article R2132-11 du CCP.

Cette copie de sauvegarde doit être remise dans les conditions par voie postale à l'adresse indiquée au 1.1 du présent RC en y portant les mentions suivantes :

Marché n°2026-01-03
A l'attention de M. Stéphane MONNET
Copie de sauvegarde

NE PAS OUVRIR

Ce pli peut être remis contre récépissé avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées et ce, à l'adresse suivante :

Enim – DFMG
Bureau de Monsieur Stéphane MONNET
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 SAINT MALO CEDEX

Les horaires de dépôt des plis sont : du lundi au jeudi 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 (16h le vendredi)

Son contenu doit être identique à l'offre remise par voie dématérialisée sur PLACE.

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur ledit site.
L'horodatage de PLACE fera seule foi pour déterminer la date et l'heure de réception des offres dématérialisées.

6 Procédure de recours

La juridiction administrative compétente pour toutes les voies de recours suivantes est le Tribunal Administratif de Poitiers sis 15 rue Blossac - 86000 POITIERS.

- Référé précontractuel sur la base des articles L. 551-1 à L. 551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative jusqu'à la conclusion du contrat.
- Une fois le contrat signé, référé contractuel sur la base des articles L. 551-13 à L. 551-23 et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative jusqu'au 31ème jour qui suit la publication de l'avis d'attribution au JOUE ou à défaut d'avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat.
- Recours en contestation de validité contractuelle.
- Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée sur la base des articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administrative.

A Périgny, le 10 NOVEMBRE 2026

Le Directeur Adjoint de l'Etablissement national des Invalides de la marine (Enim)

Ronan LE SAOUT